

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 18 (1926)  
**Heft:** 12

**Artikel:** Les salaires des ouvriers victimes d'accidents  
**Autor:** Weber, Max  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-383622>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

*La proportion des travailleurs organisés d'après le nombre des occupés dans diverses branches d'industries.*

Branche professionnelle	Nombre des travailleurs occupés	Nombre des travailleurs organisés
<b>1. Alimentation, boissons, tabac . . .</b>	<b>42,931</b>	<b>5,790</b>
a) Horticulture, arboriculture . . .	8,137	102
b) Meunerie . . . . .	1,778	299
c) Boulangerie, pâtisserie . . . .	5,498	594
d) Chocolat, préparation du cacao .	6,713	986
e) Fabrication et raffinage du sucre .	411	35
f) Condenserie et préparation du lait . . . .	3,327	423
g) Boucherie, abatage, fabrication de conserves . . .	4,063	942
h) Fab. de boissons alcooliques . . . .	1,712	1,072
i) Industrie du tabac . . . .	8,296	1,297
k) Branches profession. diverses . . . .	2,996	40
<b>2. Industrie du vêtement et du cuir . . .</b>	<b>54,397</b>	<b>2,688</b>
a) Confection de vêtement pour hommes et femmes, couture . . .	20,115	1,157
b) Confection de chapeaux . . . .	754	149
c) Fabrication de chaussures . . . .	12,353	977
d) Branches profession. diverses . . . .	21,175	405
<b>3. Industrie du bois et du bâtiment . . .</b>	<b>112,320</b>	<b>17,468</b>
a) Taille de la pierre . . . . .	1,542	685
b) Fabrication de ciment, chaux, gypse, pierre artificielle . . . .	8,329	177
c) Fabrication de poterie, verre et d'objets en verre . . . . .	1,879	299
d) Construction de routes, ports, canalisation . . . . .	20,676	970
e) Architecture et entreprises de bâtiments . . . . .	28,806	2,716
f) Maçonnerie . . . . .	8,940	782
g) Fabrication d'objets en gypse et en stuc . . . . .	2,305	1,362
h) Vernissage et peinture décorative . . . . .	5,123	1,467
i) Charpenterie . . . . .	5,421	1,588
k) Menuiserie, ébénisterie, mode-lage . . . . .	13,057	5,463
l) Branches profession. diverses . . . .	16,242	1,959
<b>4. Industrie textile, industrie chimique . . .</b>	<b>119,736</b>	<b>11,520</b>
a) Industrie de la soie . . . . .	31,258	4,019
b) Industrie du coton . . . . .	31,967	3,142
c) Industrie de la laine . . . . .	6,426	268
d) Industrie de la broderie . . . . .	29,115	2,162
e) Fabrication de la pâte à papier, papier et carton . . . . .	5,088	670
f) Industrie chimique . . . . .	7,405	591
g) Branches profession. diverses . . . .	8,207	668
<b>5. Arts graphiques . . . . .</b>	<b>16,224</b>	<b>6,713</b>
a) Reliure, fabrication d'articles en carton et en papier . . . .	4,422	1,213
b) Imprimerie . . . . .	9,246	5,500
c) Lithographie, clichéerie, photogravure . . . . .	2,556	—
<b>6. Métallurgie et horlogerie . . . . .</b>	<b>154,940</b>	<b>43,997</b>
a) Serrurerie d'art et de bâtiment . . . .	4,892	1,000
b) Ferblanterie . . . . .	3,714	2,000
c) Fonderie et construction de machines . . . . .	43,460	16,011
d) Ateliers de réparation pour chemins de fer . . . . .	4,575	3,184
e) Voitures à moteur, construction de wagons, de cycles . . . .	4,816	2,000

Branche professionnelle	Nombre des travailleurs occupés	Nombre des travailleurs organisés
f) Appareils électriques . . . .	8,307	3,000
g) Industrie horlogère . . . .	44,188	10,000
h) Branches profession. diverses .	40,988	6,798
<b>7. Administrations publiques, établissements . . . . .</b>	<b>43,931</b>	<b>8,330</b>
a) Administrations publiques . . .	26,481	7,520
b) Etablissements . . . . .	17,450	810
<b>8. Transports et communications . . . .</b>	<b>80,757</b>	<b>46,105</b>
a) Chemins de fer, tramways, bateaux à vapeur . . . .	48,894	35,866
b) Administration des postes, télégraphes, téléphones . .	25,127	8,676
c) Expédition et voiturage, auto-garages, aviation . .	6,736	1,563
<b>9. Branches professionnelles diverses</b>	<b>7,992</b>	<b>1,081</b>
a) Mines, extraction de produits bruts . . . . .	5,090	404
b) Mécaniciens-dentistes . . . .	982	241
c) Musique et théâtre . . . . .	1,920	436



## Les salaires des ouvriers victimes d'accidents

Jusqu'à maintenant nous n'avons regrettablement en Suisse aucune statistique des salaires, soit officielle soit privée, offrant toute garantie d'exactitude. Pour combler cette lacune, l'Office fédéral du travail publie chaque année une statistique des salaires établie sur la base des indications concernant les salaires des ouvriers victimes d'accidents qui doivent être fournies à la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents. Cette statistique comporte naturellement toutes sortes de désavantages que l'Office précité ne méconnait nullement. Nous avons en son temps, en commentant les salaires des ouvriers victimes d'accidents pendant les années 1918—1921, relevé quelques points faibles de cette statistique<sup>1</sup>.

Depuis lors l'Office du travail a quelque peu amélioré sa statistique des salaires en soumettant ceux-ci à une comparaison avec ceux d'avant-guerre (1913). Ce fut possible sur la base des actes émanant des trois plus grandes compagnies d'assurances privées avec lesquelles furent conclus autrefois les contrats d'assurance contre les accidents. Cette documentation fut utilisée en outre pour une enquête sur les *classes d'âge* des ouvriers victimes d'accidents<sup>2</sup>, laquelle présente un intérêt particulier en ce qui concerne l'exactitude de la statistique des salaires, publiée par l'Office du travail. Une des sources d'erreurs de cette statistique sur les salaires réside dans le fait que les classes d'âge et dans une certaine mesure le montant des salaires des ouvriers victimes d'accidents, peut varier d'une année à l'autre. L'enquête précitée a révélé qu'il n'est survenu de 1913 à 1923 aucun changement radical dans l'âge des ouvriers victimes d'accidents, mais qu'il subsiste néanmoins des différences qu'il y a lieu de prendre en considération. Sur 100 hommes victimes d'accidents en 1913, il y en avait par exemple 22,4 âgés de 25 à 29 ans; en 1923, par contre, seulement 17,0. Chez les femmes des mêmes classes d'âge il s'ensuivait une régression de 29,9 à 20,3%. On a constaté presque sur toute la ligne un déplacement en ce sens que les ouvriers victimes d'accidents en 1923 étaient plus âgés qu'en 1913. Ce fut le

<sup>1</sup> *Revue syndicale*, 1924, pages 28 et 29.

<sup>2</sup> *Informations de statistique sociale*, 1925, fascicule 3, page 95.

cas pour quelques groupes dans une mesure particulièrement forte; chez les contremaîtres et maîtres-ouvriers, par exemple, le 19 % seulement atteignait l'âge de 45 ans et plus en 1913 et 35,1 % par contre en 1923. Il est cependant fort possible que la moyenne d'âge de la classe ouvrière tout entière se voit élevée dans ce laps de temps et que le déplacement constaté parmi les accidentés ne soit que la résultante de cette modification générale. Il ressort en effet d'une comparaison des résultats des recensements fédéraux de 1910 et 1920 que ce changement dans la masse est loin d'être aussi accentué que parmi les accidentés. Parmi ces derniers les fluctuations ne sont d'ailleurs pas du tout uniformes. Certains groupes d'ouvriers victimes d'accidents accusent, dans quelques classes d'âge, un déplacement inverse. Cela signifie donc que des circonstances *fortuites* jouent un rôle dans le regroupement des ouvriers victimes d'accidents, circonstances qui ne sont pas sans influence sur les indications relatives aux salaires.

Plus que les changements qui se produisent dans les classes d'âge, la fréquence particulière des accidents dans une région ou une branche d'industrie déterminée a pour conséquence que les salaires des ouvriers victimes d'accidents s'écartent du salaire moyen. Il serait bon que ce point de la statistique des salaires de l'Office du travail soit examiné quant à son exactitude. Une seule comparaison, telle qu'elle a eu lieu en ce qui concerne les classes d'âge dans les années 1913 à 1923, ne prouve pas grand'chose. Semblables comparaisons devraient être faites plusieurs fois, afin de pouvoir évaluer dans quelle mesure les salaires des ouvriers victimes d'accidents diffèrent du salaire moyen de tous les ouvriers.

Plus les données nécessaires font défaut, plus dangereuses sont les sources d'erreurs précitées. C'est sans doute la principale raison pour laquelle l'Office du travail renonce aujourd'hui à établir sa statistique des salaires par professions et localités, comme ce fut le cas jusqu'en 1922, attendu qu'il arriva fréquemment que l'on fut obligé de se baser sur 4 ou 5 données de salaires, parfois même une seule(!) Ce procédé est absolument sans valeur dès que sur une douzaine ou une centaine d'ouvriers, un seul, victime par hasard d'un accident, est pris en considération et doit servir à la détermination des conditions de salaire de sa profession et de sa localité. Les salaires moyens, qui sont déterminés pour des industries ou groupes professionnels entiers (par exemple tous les ouvriers qualifiés et les jeunes gens), présentent une plus grande exactitude, étant donné que dans ce cas les calculs sont ordinairement basés sur quelques milliers de salaires. Néanmoins il peut subsister également ici des divergences dans la moyenne des salaires effectifs. Le 10 % environ de tous les salaires qui entrent en considération, concernent chaque année d'autres ouvriers, de sorte que les fluctuations qui se produisent d'une année à l'autre ne peuvent pas être déterminées exactement. C'est pourquoi je ne comprends pas bien comment l'Office du travail peut écrire:

« Les salaires moyens relatifs aux différentes industries ne sont pas strictement comparables, la composition du personnel ouvrier différant beaucoup d'une industrie à l'autre, notamment quant à l'âge et à la qualification. Il est, par contre, possible de comparer avec plus de sûreté le mouvement des salaires dans les différentes classes d'ouvriers<sup>3</sup>. »

La plus grande lacune de cette statistique réside précisément dans le fait que le mouvement des salaires ne peut pas non plus être déterminé de façon certaine.

<sup>3</sup> *Informations de statistique sociale*, 1926, fascicule 6, page 212.

Lors de changements importants dans le niveau des salaires les fluctuations sont naturellement faciles à déterminer. Mais il reste à savoir si les déplacements de peu d'importance tels qu'ils se sont produits ces dernières années s'expriment de façon indubitable dans la statistique des salaires des ouvriers victimes d'accidents.

A cela vient s'ajouter encore le fait que les indications de salaires faites à la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents se rapportent à différentes périodes. Ce sont tantôt des salaires à l'heure, tantôt des salaires journaliers, hebdomadaires ou mensuels qui sont indiqués. Les salaires hebdomadaires, mensuels ou annuels sont convertis en gains journaliers en les divisant par 6, 26, resp. 300. La conversion des salaires à l'heure en salaires journaliers ou vice versa est par contre impossible, vu que la durée du travail n'est pas connue. C'est pourquoi les deux systèmes d'indications de salaires doivent être étudiés séparément, et naturellement en premier lieu celui qui comporte le plus grand nombre de données. C'était autrefois les salaires à l'heure. Toutefois lors de la dernière enquête, la proportion se modifie complètement. On utilisa les données statistiques relatives aux années

	Sala'res à l'heure	Sala'res journaliers
1923	31,626	12,751
1924	5,021	57,186

Les indications sur les salaires à l'heure qui présentaient les années précédentes une plus grande exactitude que les salaires journaliers en raison de leur plus grand nombre, furent si peu nombreuses en 1924, qu'elles ne pouvaient, pour ainsi dire, plus entrer en considération pour l'élaboration de la statistique. L'Office du travail s'est alors également limité à exprimer en salaires journaliers les salaires moyens dans les différentes branches d'industries. Mais de ce fait la comparaison avec les années précédentes, où la moyenne des indications sur les salaires journaliers présentaient une moindre exactitude par suite de leur nombre peu élevé est rendue difficile, une raison de plus qui empêche le *mouvement* des salaires des ouvriers victimes d'accidents d'exprimer une image exacte des fluctuations générales des salaires.

Malgré ces critiques, il faut reconnaître que les enquêtes sur les salaires des ouvriers victimes d'accidents sont précieuses, du moins aussi longtemps qu'il n'existera pas une meilleure statistique sur les salaires. Cependant il faut sans cesse en signaler les points faibles, afin que les chiffres qu'elle fournit ne soient utilisés qu'avec la circonspection qui s'impose. Cela n'est guère le cas dans les dernières publications de l'Office fédéral du travail. Cet Office renvoie bien aux explications d'ordre méthodologique des années précédentes, mais le commentaire qui accompagne chaque année les nouveaux résultats devrait faire ressortir davantage qu'il ne s'agit pas des conditions de salaire de la classe ouvrière suisse, mais seulement d'une partie d'entre elle dont le choix n'a pas été fait systématiquement, mais qui est plutôt le produit du hasard.

\*

Ces réserves faites, nous reproduisons ci-dessous les résultats publiés récemment pour l'année 1924 ainsi qu'une comparaison avec les années précédentes. Faute de place, nous ne pouvons publier ici que les données les plus importantes; pour de plus amples détails prière de consulter l'organe de l'Office fédéral du travail<sup>4</sup>.

<sup>4</sup> *Informations de statistique sociale*, 1926, fascicules 5 et 6, page 187 et 211.

	Gains horaires moyens				
	1913	1920	1922	1923	1924
Contremaîtres, chefs d'équipe, maîtres-ouvriers	0.73	1.75	1.67	1.59	1.57
Ouvriers qualifiés et mi-qualifiés	0.65	1.57	1.45	1.38	1.45
Ouvriers non qualifiés	0.48	1.28	1.11	1.06	1.13
Femmes, de 18 ans et plus	0.30	0.83	0.77	0.73	0.73
Jeunes gens, de moins de 18 ans	0.34	0.77	0.61	0.58	0.54
Gains journaliers moyens					
	1913	1920	1922	1923	1924
Contremaîtres, chefs d'équipe, maîtres-ouvriers	7.80	15.22	16.68	16.03	15.86
Ouvriers qualifiés et mi-qualifiés	6.07	12.69	12.52	12.03	12.39
Ouvriers non qualifiés	4.79	11.05	9.85	9.47	9.89
Femmes, de 18 ans et plus	3.22	6.82	6.55	6.37	6.67
Jeunes gens, de moins de 18 ans	2.94	6.59	5.25	5.09	5.30

Les salaires à l'heure, aussi bien que les salaires journaliers ont presque atteint partout leur point culminant en 1920. Ils reculèrent ensuite jusqu'à 1923; par contre, en 1924, ils subirent de nouveau une faible hausse, surtout ceux des ouvriers qualifiés et non qualifiés. Les salaires des contremaîtres et des maîtres-ouvriers furent également un peu baissés en 1924. La fluctuation des salaires des jeunes gens est caractéristique; bien que leur salaire à l'heure ait subi une baisse de 4 ct. de 1923 à 1924, leur salaire journalier monte de 21 ct. Cela ne pourrait être exact, que si durant la même époque la durée du travail avait été prolongée d'au moins une heure. Du moment que ce ne peut être le cas, cette différence entre le gain à l'heure et le gain journalier ne s'explique que par le fait que les ouvriers victimes d'accidents, dont le salaire à l'heure fut indiqué, étaient plus mal payés que les autres. Le nombre d'indications de salaires à l'heure s'élève à 396, celui des salaires journaliers à 4992, en sorte qu'il est fort possible que le hasard ait joué un rôle parmi les premiers. Il en est de même des fluctuations de salaires parmi les contremaîtres, chefs d'équipes et maîtres-ouvriers constatées de 1920 à 1922: une baisse du gain à l'heure de fr. 1.75 à fr. 1.67, tandis que le gain journalier monte de fr. 15.22 à fr. 16.68. Ici également on peut admettre soit une prolongation de la durée du travail de 1 h. ¼ ou bien l'inexactitude de la statistique. L'Office du travail a malheureusement omis dans son commentaire de donner de plus amples détails sur de pareils cas et une explication de ces différences.

*L'augmentation relative* des salaires depuis l'avant-guerre ressort du tableau suivant:

	Gains journaliers moyens si le salaire journalier 1913 = 100				
	1920	1921	1922	1923	1924
Contremaîtres, chefs d'équipe, maîtres-ouvriers	195	216	214	206	203
Ouvriers qualifiés et mi-qualifiés	209	214	206	198	204
Ouvriers non qualifiés	231	222	205	198	206
Femmes, de 18 ans et plus	212	220	203	198	206
Jeunes gens, de moins de 18 ans	224	214	179	173	180

Les salaires nominaux étaient en 1924 un peu plus de deux fois plus élevés qu'en 1913. Les jeunes gens étaient proportionnellement les plus mal situés; leur gain journalier, après une augmentation temporaire de 124 % du salaire d'avant-guerre, ne comporte plus en 1924 que le 80 % de celui de 1913.

L'Office du travail a ensuite comparé l'index des gains journaliers à son index du coût de la vie, afin de calculer le *salaire réel*. Si l'on ramène à 100 le salaire réel en 1913, celui-ci est pour les années suivantes:

	1918	1919	1920	1921	1922	1923	1924
Contremaîtres	78	79	87	108	130	126	120
Ouvriers qualifiés	80	84	93	107	126	121	121
Ouvriers non qualifiés	82	90	103	111	125	121	122
Femmes	75	81	95	110	124	121	122
Jeunes gens	84	89	100	107	109	105	107

Les prix des denrées augmentèrent si rapidement et si fortement durant la guerre et les premières années d'après-guerre, que même les plus fortes augmentations de salaire ne réussirent pas à compenser la différence. Le salaire réel baissa. Ce n'est qu'en 1921, lorsque les prix étaient déjà en train de descendre, que ceux-ci furent rattrapés par les salaires. Le salaire réel dépassa alors le niveau de 1913 (pour les ouvriers non qualifiés et les jeunes gens, il l'avait déjà atteint en 1920) et il s'est maintenu depuis à un degré environ 1/5 plus haut. Font une exception les ouvriers au-dessous de 18 ans, dont le salaire réel ne s'est amélioré que de quelques pour cent. Pour les années 1914 à 1917, on ne possède aucun calcul des salaires, ni du coût de la vie. C'est pourquoi le salaire réel pour ce temps-là ne peut pas être déterminé, ce qui constitue la plus grande diminution de salaire pour les ouvriers. On peut admettre avec assez de certitude que les salaires réels moyens des dix dernières années, n'étaient pas plus élevés qu'en 1913, car les hauts salaires depuis 1921 ont tout juste parfait la différence qui exista jusqu'à fin 1920.

Sont encore d'un plus grand intérêt que les salaires moyens de tous les contremaîtres, ouvriers qualifiés, etc., victimes d'accidents, les salaires de ces catégories d'ouvriers dans les différentes *branches d'industries* tels qu'ils furent aussi calculés par l'Office du travail. Il y a également dans cette spécialisation, des groupes pour lesquels on disposait d'un si faible nombre d'indications de salaire pour la détermination du gain moyen, que les moyennes obtenues peuvent être très fortement influencées par le hasard et perdent ainsi encore davantage de leur valeur. C'est surtout le cas pour les groupes des contremaîtres, des femmes et des jeunes gens; pour les ouvriers qualifiés et non qualifiés, par contre, on dispose en général d'une centaine ou même d'un millier de données de salaires pour chaque branche d'industrie.

Nous nous bornons à reproduire ici les salaires journaliers de ces catégories d'ouvriers qualifiés et non qualifiés séparément d'après les différentes industries.

#### *Ouvriers qualifiés et mi-qualifiés.*

	Gains journaliers (en francs)				
	1913	1921	1922	1923	1924
Industrie des métaux et des machines	6.36	13.10	12.61	11.98	12.10
Industrie du bâtiment	6.20	13.71	12.74	12.21	13.21
Industrie du bois	5.58	11.41	10.48	10.12	11.38
Industrie horlogère	6.78	14.16	12.99	11.68	12.27
Industrie des produits alimentaires et des tabacs	5.86	13.71	13.64	13.78	13.08
Voiturage	4.78	10.66	10.33	9.83	9.64
Production et distribution du courant électrique	6.19	14.51	14.34	14.15	13.76
Fourniture de gaz et d'eau	6.35	15.63	15.74	15.64	15.51

#### *Ouvriers non qualifiés.*

	Gains journaliers (en francs)				
	1913	1921	1922	1923	1924
Industrie des métaux et des machines	4.88	10.78	9.93	9.10	9.63
Industrie du bâtiment	4.75	10.77	9.79	9.42	10.22
Industrie du bois	4.29	9.46	8.43	8.20	8.70
Industrie de la pierre et de la terre	4.41	10.32	9.02	8.57	9.08
Industrie chimique	4.59	10.97	9.57	9.42	9.96

	Gains journaliers (en francs)				
	1918	1921	1922	1923	1924
Industrie des produits alimentaires et des tabacs . . . . .	5.30	11.13	11.41	11.44	12.24
Entrepôts et maisons de commerce . . . . .	5.28	12.28	11.87	11.58	11.06
Extraction des minéraux et travail de la pierre . . . . .	5.09	11.04	9.73	9.58	9.89
Exploitation des forêts . . . . .	4.57	9.62	8.85	8.82	8.72

Il existe des différences énormes entre les salaires des ouvriers qualifiés des différentes industries. Les ouvriers occupés à la fourniture de gaz et d'eau, qui avaient les salaires les plus hauts durant l'après-guerre, gagnaient en 1924 environ  $\frac{1}{3}$  de plus que les ouvriers ayant le plus bas gain journalier (voiturage). Pour les ouvriers non qualifiés, les différences de salaires sont beaucoup moindres.

L'Office du travail a également calculé l'index des salaires nominaux pour les différentes branches d'industries (en divisant les nombres-indices des salaires nominaux par ceux du coût de la vie) ainsi que l'*index des salaires réels*. Nous donnons ici encore connaissance de ces derniers pour les groupes d'ouvriers, qualifiés et non qualifiés, et cela pour les années 1918 à 1924.

#### Ouvriers qualifiés et mi-qualifiés.

	Indice des salaires réels (gains journaliers) si le salaire réel 1913 = 100							
	1918	1919	1920	1921	1922	1923	1924	
Industrie des métaux et machines . . . . .	81	83	91	103	121	115	112	
Industrie du bâtiment . . . . .	82	88	98	111	125	120	126	
Industrie du bois . . . . .	79	81	89	102	115	110	121	
Industrie horlogère . . . . .	70	74	88	105	117	105	107	
Industrie des produits alimentaires et des tabacs . . . . .	73	83	96	117	142	143	132	
Voiturage . . . . .	76	86	97	112	132	126	120	
Production et distribution de courant électrique . . . . .	79	84	97	117	141	140	131	
Fourniture de gaz et d'eau . . . . .	72	83	102	123	151	148	144	

#### Ouvriers non qualifiés.

Industrie des machines et métaux . . . . .	83	86	98	111	124	113	117
Industrie du bâtiment . . . . .	85	96	110	114	126	121	127
Industrie du bois . . . . .	83	88	101	111	120	116	120
Industrie de la pierre et de la terre . . . . .	84	91	105	117	125	118	122
Industrie chimique . . . . .	83	91	105	120	127	125	128
Industrie des produits alimentaires et des tabacs . . . . .	67	75	89	105	131	132	125
Entrepôts et maisons de commerce . . . . .	75	86	100	117	137	134	124
Extraction des minéraux et travail de la pierre . . . . .	83	89	99	109	116	115	115
Exploitation des forêts . . . . .	87	94	104	106	118	118	113

Dans les années 1918 et 1919 il y avait encore lieu de signaler, comparativement à la période d'avant-guerre, une forte diminution du salaire réel, partiellement d'un quart et même davantage (industrie horlogère). Depuis 1921, le salaire réel de 1913 est surpassé dans toutes les industries, le plus fortement dans la fourniture de gaz et d'eau, dans la production et distribution de courant électrique et dans l'industrie des produits alimentaires et des tabacs; les ouvriers de l'industrie horlogère, par contre, n'ont pu améliorer leur situation, en comparaison de l'avant-guerre, que dans une faible mesure.

\*

Il serait précieux de vérifier l'exactitude de cette statistique de l'Office du travail sur les salaires des ouvriers victimes d'accidents par une enquête sur les salaires de tous les ouvriers occupés dans une branche d'industrie déterminée. Comme certains syndicats procèdent de temps en temps parmi leurs membres à des enquêtes assez étendues sur les salaires, semblable comparaison avec les salaires moyens des ouvriers victimes d'accidents devrait être possible.

Un gros désavantage de la statistique des salaires de l'Office du travail réside dans le fait, qu'elle n'est pas du tout actuelle. Les résultats ne sont jamais connus qu'une année et demie au plus tôt après les enquêtes. A ce moment, des changements considérables se sont produits depuis longtemps dans le taux des salaires réels ainsi que dans le coût de la vie.

Pour ce motif ainsi qu'en raison des explications en tête de cet article, la nécessité s'impose le plus en plus de procéder périodiquement à une enquête générale sur les salaires, laquelle devrait être mis au point et publiée le plus tôt possible, à l'instar de ce qui se fait dans de nombreux pays. Un bureau officiel, l'Office fédéral du travail, devrait exécuter la statistique en collaboration avec les organisations ouvrières et patronales, qui auraient à s'entendre sur la méthode d'enquête, comme cela fut le cas lors de l'établissement de l'index du coût de la vie. Pour autant que je le sache, cette question fut également soulevée dans la commission de statistique sociale. Mal il paraît qu'une opposition s'est fait jour contre une statistique officielle des salaires. Si cette opposition ne peut pas être vaincue, les fédérations syndicales doivent se demander si elles ne veulent pas procéder elles-mêmes à l'exécution d'une statistique des salaires sur une base commune, étant donné l'extrême importante qu'il y a à posséder une meilleure documentation statistique sur les salaires que ce ne fut le cas jusqu'à présent; cela est si évident qu'il est superflu d'insister davantage.

Max Weber.



## Pour une enquête économique suisse

Le comité de l'Union syndicale suisse a décidé dans sa dernière séance d'envoyer au Conseil fédéral la requête suivante:

Berne, le 15 novembre 1926.

*Au Conseil fédéral, Berne.*

La situation économique présente de la Suisse donne lieu à de sérieuses craintes. La crise intense dont le début date de 1921, a été suivie d'une dépression qui opprime notre peuple depuis cinq ans. Sans doute, qu'en regard du point culminant de la crise, une certaine reprise des affaires est évidente, du moins dans quelques branches de notre économie nationale. Par contre, dans certaines branches de l'industrie et précisément parmi les plus importantes, on ne peut parler d'une amélioration persistante. La reprise des affaires qui, en 1924, donna tant d'espoirs, ne fait malheureusement pas de progrès; au contraire, depuis un an à peu près, elle s'est de nouveau considérablement aggravée. Depuis tout récemment, l'agriculture est à son tour menacée d'une crise qui se fera bientôt sentir dans l'industrie travaillant pour le marché intérieur et qui fut, ces derniers temps, assez prospère.

L'aggravation de la crise s'exprime visiblement par les résultats de la statistique économique. Nous vous rendons attentif au fait que le nombre des chômeurs annoncés auprès des offices de travail depuis juillet 1924, c'est-à-dire depuis que l'on utilise ces données comme statistique sur le chômage, n'a jamais été